Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200054880-20260410-2026_32-DE

La Chapelle du Lou du Lac

Date de convocation :
2 avril 2026

Convocation affichée le :
2 avril 2026

Compte rendu affiché le :
10 avril 2026

Nombre de membres :

Effectif légal : **19**

En exercice : **19**

Présents : **17**

Votants : **17**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Fabrice HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :
HERVIOU Fabrice, HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle, ROUAULT Yves, POTTIER Isabelle, GAUTIER Alain, DENIZAN Bertrand, LOUISFERT-GAUTIER Sandrine, VISSET Cécile, BUSSON Sylvain, POULAIN Alan, DAY Estelle, LEFEUVRE Olivier, PERCHEREL Linda, SAUDRAIS Marina, DESPRES Nadège, AUVÉ Fabrice

Etaient Excusés : EON Marie-Noëlle,
Absents : DAUGAN Yannick,

Un scrutin a eu lieu, Madame Nadège DESPRES, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Fixation du nombre des membres du conseil d'Administration du C.C.A.S (2026-32)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Monsieur Fabrice AUVÉ, élu de la minorité n'a pas candidaté pour devenir membre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **Décide** de fixer à 17, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.
- **Désigne** Mesdames BOUILLET Isabelle, POTTIER Isabelle, VISSET Cécile, DAY Estelle, DESPRÉS Nadège et Messieurs HERVIOU Patrick, POULAIN Alan, DENIZAN Bertrand comme représentants du conseil municipal au sein du CCAS

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Le Maire
Fabrice HERVIOU

Transmis au représentant de l'état le : 10/04/2026 Reçue en Préfecture le : Notifiée le :	Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A la Chapelle du Lou du Lac, le 10/04/2026